

---

COPENHAGUE – Mise en œuvre par le GAC des nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN, 2<sup>e</sup> partie

Dimanche 12 mars 2017 – 11 h à 12 h CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Chers collègues, s'il vous plait, installez-vous à vos places. J'ai demandé à nos chers collègues de s'installer pour pouvoir reprendre notre séance. Merci beaucoup.

Bien. Donc, merci beaucoup de vous être installés à vos places. Nous devons reprendre, parce que le temps nous presse. Je ne sais pas trop comment on dit ça en anglais, mais bien, voilà.

Donc, j'espère bien qu'au bout de ces 45 minutes de pause, nous aurons pu comprendre plus clairement les choses. Je sais que c'est une nouvelle situation. Il faut que nous sachions ce que nous devons faire, quelles sont les options dont nous disposons, s'il faut se mettre d'accord, si on a à se mettre d'accord sur option, comment nous allons la mettre en œuvre cette option que nous aurons choisie ?

Mais il y a encore deux thèmes à aborder. L'un d'eux est assez simple à vrai dire et concerne la nomination des représentants dans ces processus.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

La partie clé que nous analysons maintenant, c'est le point numéro 2. Je veux vous rappeler quelque chose d'une façon générale. Bon nombre d'entre vous ont fait référence aux documents de Tom. C'était Tom et moi. Moi, j'ai bien sûr assumé la responsabilité politique. Si vous n'êtes pas d'accord avec quelque chose sur quelque chose qui apparaît dans le document, c'est moi le coupable. Moi, j'assume la responsabilité. Ne réclamez pas à Tom. C'était un effort conjoint pour essayer d'unifier les propositions dans un seul document et pouvoir faire quelque chose en pratique dans un délai raisonnable. Je suppose que vous êtes tous d'accord en ce sens qu'il ne s'agit pas d'un travail simple, mais le cas échéant, c'est moi qui suis coupable et pas, Tom, s'il vous plait.

Maintenant, il faut aborder le point numéro 2. Tom va lire le document. Il se peut que nous nous perdions dans quelques détails comme des propositions du document, mais je pense que ce n'est pas le plus judicieux. Nous avons un cas en cours qui devra être résolu par la communauté habilitée, cette nouvelle structure. J'aimerais bien vous proposer d'essayer de nous mettre d'accord sur les thèmes généraux du document qui doivent être modifiés. Mais pour nous mettre d'accord, pour être d'accord, pour un accord général ou un large accord sur la manière dont nous pouvons nous servir de cette proposition pour les modifications dans les statuts fondamentaux, nous

---

n'avons pas un problème de fond par rapport à ce qui est dit là. Donc, si nous savons le résultat que nous voulons obtenir, si c'est possible, si on accepte ces modifications des statuts fondamentaux ou pas, nous n'avons pas pu en débattre. Mais d'après ce que j'entends en général, je pense qu'il n'y a pas de problème. Donc prenons cela comme un cas témoin, comme un essai pour voir quelles sont les procédures provisoires préliminaires qui nous permettront de remplir notre mission.

Et, après la réunion de Johannesburg, nous pourrons évaluer ce que nous avons fait et comment nous l'avons fait, s'il y a eu des bons résultats, quels ont été les bons résultats... Si les choses ont répondu... Si ce que nous avons fait ont répondu... a répondu à nos attentes, pour pouvoir peaufiner un mécanisme pour lequel on rentrera déjà dans les détails. Sachant que nous devons nous préparer au moins pour pouvoir participer au forum de la communauté, planifier, nous ne savons pas encore comment. Personne ne le sait en fait, mais il va y avoir... Mais il y aura un forum de la communauté pour aborder cette question des modifications aux statuts fondamentaux et pour parvenir à une décision. Nous espérons que cela sera aligné sur la proposition du Conseil d'administration pour faire cette modification, à moins qu'il n'y ait des objections au sein du GAC ou quelque part ailleurs.

---

Mais, nous pouvons autre... Mais si ce n'est pas le cas, nous pouvons prendre ce cas comme un cas témoin. Et quand nous aurons une idée plus claire, une vision moins théorique que ce qui est sur le papier, nous pourrions prendre nos décisions.

Je vais demander à Tom de présenter ce document qui est le sien, pas le nôtre.

TOM DALE:

Bon. Pour clarifier les clarifications de Thomas, si je peux ainsi dire. Je... Il faut que je dise que la collaboration de l'ACIG est exactement ça. Nous sommes l'une de vos ressources pour vous donner notre soutien. Nous étions trois personnes, mais nous sommes maintenant deux personnes et demie pour ainsi dire, parce que nous sommes Michelle, Joe et moi-même. Mais Joe est en Australie en ce moment. Donc, c'est un travail que nous avons fait tous les trois. Ce n'est pas seulement ma contribution qui a été effectuée.

Mais dans ce cas particulier, comme Thomas l'a dit, la présidence du GAC a clairement participé quant à la direction aux arguments qui ont été inclus dans le document.

Cela a commencé à Hyderabad. Comme on l'a dit, on a dit quelle était l'orientation du débat, et tout cela a été déterminé par la

---

présidence. C'est ce que nous avons fait. Je ne sais pas si vous vous rappelez ce débat et la manière dont les documents ont été présentés à ce moment-là.

Je veux que ce soit clair, parce qu'il est important que le GAC sache d'où, de quelle partie du secrétariat vous recevez tout ce soutien, tous ces... toute cette collaboration. Nous sommes plusieurs et j'espère bien que nous pourrions continuer à le faire pour avoir aussi l'orientation de la présidence.

Quant à la participation du GAC dans la communauté habilitée, je vous demanderais de descendre sur... Je vous demanderais de voir le document qui est sur l'écran. D'après ce que le GAC a demandé pendant la réunion d'Hyderabad, on parle de l'avis juridique, du département juridique de l'ICANN.

L'idée était de préciser ce que le GAC pouvait ou ne pouvait pas faire. Quelles étaient les procédures établies pour que le GAC participe dans la communauté habilitée ?

Le département juridique de l'ICANN a dit que la seule restriction concerne les procédures du GAC, qui doit tenir compte des délais impartis pour l'action communautaire. Ceci est en rapport avec les statuts.

---

Donc là où on dit que les statuts ont été rédigés pour que tous les participants décideurs puissent suivre leurs propres procédures internes.

Le GAC peut donc déterminer qui peut présenter une pétition même si je sais... Enfin, même si nous allons éviter de rentrer dans le détail aujourd'hui, mais qui que ce soit pourrait présenter une pétition.

Le GAC peut aussi être quelqu'un qui entame ou qui se trouve à l'origine d'une pétition, si les procédures internes du GAC le lui permettent.

Pour que ce soit clair, le conseil que nous avons reçu du département juridique de l'ICANN nous a dit que les procédures dépendent, et les décisions dépendent du GAC tant que cela se fera en accord avec les statuts. La décision du participant est détaillée et elle n'est pas immédiatement requise dans les cas que Thomas a mentionnés. Mais je veux vous dire que le Conseil ou l'avis que le GAC a reçu lui accorde une liberté considérable pour déterminer quelles sont les procédures internes qu'il va suivre.

La proposition préliminaire incluse dans ce document, après consultation avec le président, comprend les points suivants. En premier lieu, il y a certains principes directeurs qui nous donnent une orientation afin d'avoir une approche souple.

---

Puisqu'il s'agit d'un système qui n'a pas encore été testé, donc nous avons besoin d'avoir une certaine expérience là-dessus. Deuxièmement, le GAC peut participer à des questions qui ont des implications directes et indirectes quant aux politiques publiques. Le GAC va y participer, va participer aux premières étapes du processus d'escalade. Nous espérons bien parvenir à une résolution dès que ce sera possible et le GAC ne sera pas exclu de soi-même dans sa participation à tout cas qui pourrait avoir un rapport avec la communauté habilitée.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Ce n'est pas de nouveaux éléments. C'est tout simplement une tentative de... des résumés des délibérations, de la dernière ou même un peu plus long que ça.

TOM DALE: Oui. C'est vrai. C'est très important. Il faut souligner ce point. C'est vraiment important. Le deuxième ensemble de questions présentées dans cette proposition préliminaire concerne la représentation du GAC au sein de la communauté habilitée. Dans l'administration, la gestion de la communauté habilitée se rapporte aux membres de cette communauté habilitée qui sont le GAC, les autres organisations de soutien aux comités

---

consultatifs. À l'heure actuelle, c'est le président du GAC qui exerce la représentation de cela et le document explique que de manière alternative on peut avoir un autre représentant, normalement l'un des vice-présidents du GAC. Le GAC doit être d'accord sur ce point et cela peut être revu sur des bases annuelles si le participant, pardon, si le président ne peut pas participer. Ensuite, un petit groupe de membres du GAC peut donner son soutien au président du GAC dans ce nouveau rôle, avec le soutien du secrétariat pour que le GAC puisse recevoir toutes les communications disponibles et puisse prendre les décisions y afférant. Le processus d'information, d'après ce que je comprends, n'est pas complet au sein de l'ICANN, pas encore. Ce qui fait que le GAC devra faire ses meilleurs efforts pour assurer la transparence dans ces cas particuliers.

Il y a ensuite les différentes propositions concernant la prise de décision à chaque étape du processus d'escalade. D'abord, pour les étapes 1, 2 et 3. Lorsqu'on analyse une pétition, on peut avoir un appel, une téléconférence du forum de la communauté. Et comme vous avez entendu de Thomas, les étapes du forum communautaires peuvent avoir à voir avec une modification dans les statuts fondamentaux qui aura lieu pendant la prochaine réunion de l'ICANN à Johannesburg. La proposition est la suivante, donc le GAC participera à toutes ces étapes. Il devra se centrer sur le travail avec le reste de la communauté



---

pour résoudre le problème dans la mesure du possible. Et il y a donc différentes procédures pour faire cela. Nous pouvons ensuite préciser cela si vous voulez.

La prochaine étape, qui est la quatrième, concerne l'exercice de la communauté habilitée où les participants décident au collectif sur la décision pour approuver les modifications apportées aux statuts fondamentaux. Ou bien, ou bien, la révocation, pardon, la destitution d'un membre du Conseil d'administration ou le rejet, par exemple, du budget. Ce document suggère que cela sera significativement différent de ces trois premières étapes. Parce que dans ce cas particulier, nous allons demander les opinions de tous les membres du GAC. Si nous parvenons à cette étape, il aura... Donc, il faudra qu'il y ait une opinion sur le consensus sur une proposition, bien, avec de bons fondements et présentée par les autorités du GAC. S'il y a une objection formelle, il faut qu'elle fasse l'objet d'un débat au sein du GAC dans les délais imposés par les statuts. Si on ne parvient pas à cette décision par consensus, la suggestion est de demander au GAC de s'abstenir de prendre une décision. Les statuts établissent de manière spécifique que les membres peuvent s'abstenir. Ceci concerne donc l'avis légal, le conseil légal que l'ICANN nous a donné sur ces thèmes.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Cela concerne l'essence de la proposition basée sur les délibérations que nous avons eu jusqu'ici. L'idée de base est que pour les trois premières étapes orientées au dialogue, à la recherche d'une solution, sans avoir à exercer ces facultés de la communauté. L'idée est que ces trois étapes nous permettent d'établir le seuil d'entrée pour le GAC, un seuil qui devrait être assez bas. Parce que ce serait très difficile ou même impossible pour qu'un petit nombre, un seul membre du GAC évite que le GAC participe dans ces délibérations ou qu'elles puissent avoir lieu. Il se peut que ce soit le GAC ou une SO, un autre AC, qui émette une objection à ce dialogue. Il faut que nous tenions compte des conséquences de toute objection.

L'idée est de résoudre les problèmes sans avoir exercé ces pouvoirs ou ces facultés de la communauté pour favoriser le dialogue, pour donner le soutien à ce dialogue et pour participer à ce dialogue donc avec nous ou avec les autres. C'est quelque chose de tout à fait différent de l'étape finale. Là, il y a un mécanisme qui nous poussera à prendre une décision ou nous devons faire partie de ceux qui prendront la décision pour accepter ou rejeter les modifications apportées aux statuts fondamentaux de l'ICANN. Quel que soit la situation, nous avons besoin d'un consensus pour prendre ces décisions. Et si nous n'avons pas un consensus au sens strict, nous ne pourrions pas

---

dire oui ou non, ou quoi que ce soit. Il s'agit de deux niveaux différents. La logique de cette proposition à deux niveaux différents : un seuil plus bas pour permettre et pour soutenir un dialogue sans avoir à mettre en œuvre les facultés de la communauté ; et lorsque nous arrivons à cette étape déjà, alors les normes sont très strictes. Tout le monde a le droit de s'exprimer. Tout le monde a besoin de se sentir à l'aise et d'être d'accord sur cette dernière étape.

Nous espérons que cela sera clair et facile à comprendre. Maintenant, je vous écoute pour savoir si vous avez des commentaires, des questions, enfin, vos opinions sur ce que je viens de vous dire. Voilà.

FRANCE:

Merci. Merci beaucoup. Je pense que ce document est équilibré. Ce qui est important ici, c'est la flexibilité. Cela apparaît dans le document. Nous n'avons rien à dire là-dessus, sur le fond de la question, sur le fond du document. Nous savons qu'il s'agit d'un nouveau rôle, puisque cela n'apparaissait pas dans la liste de nos facultés. Nous sommes un comité. Nous sommes un participant décideur dans ce cas particulier. Donc, je pense qu'à cette étape, il faut que nous réfléchissions à nos principes.

---

Le reste de la communauté attend notre participation en temps voulu et une participation constructive. Il faut que nous répondions à ces attentes. L'idée est donc de pouvoir travailler dans la période intersession à distance, surtout dans les premières étapes de ce processus d'escalade.

Il faut surtout proposer une approche progressive pour pouvoir parvenir au consensus, surtout dans les premières étapes de ce processus, parce que cela nous permettrait de participer plus facilement sans avoir à être obligé de parvenir à cette approche plus stricte du consensus lorsque nous serions dans l'étape finale.

Je donne mon support aux principes présentés dans le document. Je pense que c'est une manière équilibrée de résumer les discussions que nous avons eu jusqu'ici. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Maintenant... Merci la France. Maintenant, il y a le Brésil, le Danemark, la Commission européenne et l'Iran. Et c'est tout jusqu'ici. Maintenant donc, le Brésil.

---

BRÉSIL:

Je voudrais maintenant qu'on précise quelque chose. Pourquoi par rapport à l'étape numéro quatre, la recommandation est que si nous ne pouvons pas parvenir à une position par consensus, le GAC doit s'abstenir d'intervenir dans les processus de prise de décision de la communauté habilitée. Nous estimons que c'est au GAC de décider cela, et le document lui-même fait référence plus tard, je pense que c'est deux pages avant la fin. Le premier paragraphe sur la manière dont le GAC doit participer à ces processus. Là, on parle d'un manque, une absence de consensus parmi nous, et comment cette situation doit être gérée. Certains membres du GAC estiment que la même norme appliquée à l'avis du GAC devrait être appliquée dans cette situation. Non seulement, nous devons avoir un consensus absolu... Il y a d'autres qui proposent un certain type de seuil de vote.

Ma question concerne le fait suivant. Si nous n'avons pas de consensus, faut-il s'abstenir de participer au processus de prise de décision ? Nous avons accepté volontairement que s'il n'y avait pas de consensus absolu, c'est la manière qui est préférable pour parvenir à une décision. Nous acceptons qu'il se puisse que nous n'ayons rien à dire pour certaines décisions qui sont prises. Nous estimons qu'il faut analyser sérieusement tout cela. Il faut réfléchir à des situations hypothétiques. Quels pourraient être les problèmes ? Mais si nous acceptons ce qui a

---

été proposé, si nous ne parvenons pas à un consensus, nous devrions nous abstenir de participer. Et nous disons depuis le début qu'à moins d'avoir ce consensus absolu, nous n'allons pas participer. Nous sommes un participant décideur, mais nous n'avons pas une vraie faculté pour la prise de décision. Si on tient compte des décisions, des délibérations préalables, comment nous parvenons à un consensus et comment nous allons interpréter la question du consensus? Bon. Moi, je voudrais qu'on me donne des précisions là-dessus.

**PRÉSIDENT SCHNEIDER:** Le sous-développement de procédures pour la participation du GAC dans la communauté habilitée montre les différents niveaux d'avis du GAC. En dernier ressort, le contexte est similaire, mais une chose n'a rien à voir avec l'autre. D'une part, nous voyons comment travailler sur un texte et d'autre part, comment participer à une nouvelle structure.

Voici une proposition qui essaie de nous donner de possibles éléments pour voir comment ce système pourrait fonctionner. Cela ne veut pas dire que ce soit la version finale. Ce que nous faisons, c'est d'essayer d'introduire de nouveaux éléments mentionnés dans des délibérations préalables. Au moins certains membres du GAC ont dit qu'au cas où le GAC

---

participerait à l'étape finale, il devrait y avoir des restrictions d'une manière stricte pour participer. Il y a des inquiétudes par rapport au rôle du GAC, c'est-à-dire que le GAC joue un rôle qu'il ne devrait pas. Voilà donc certains éléments que nous proposons comme des conditions ou des principes directeurs de notre structure. Bien entendu, il faut voir chacune des propositions présentées dans ce document ou même dans une version ultérieure. Ce que je veux faire maintenant, je vous demande de me dire quelle est l'idée générale, quelle est la logique de ce document, ce document qui a été préparé par Tom et le secrétariat de l'ACIG.

Ce groupe australien d'amélioration continue. Ce n'est qu'une plaisanterie interne, excusez-moi. Par exemple, la France a parlé en faveur des lignes générales de ce document, mais je ne crois pas que le commentaire du représentant de la France soit pour tous les points mentionnés dans ce document. Toutefois, ces documents sont bien faits, car ils nous aident à voir quelles seront en dernière instance les solutions possibles ou pas. Je vous demande de présenter vos positions au niveau général et nous rentrerons plus en détail par la suite pour voir quels sont les éléments qui vous plaisent ou non.

Excusez-moi, j'ai trop parlé. Maintenant, je passe la parole au Danemark.

DANEMARK:

Merci Thomas. Merci au secrétariat d'avoir préparé ce document qui est un bon point de départ. J'ai quelques commentaires à faire sur ce qui a été dit également.

Dans la première page, on dit qu'on est obligé, de manière formelle, on a une obligation formelle d'initier une participation. Nous avons le droit, la possibilité, mais je ne crois pas que le GAC ait des obligations à cet égard. Je crois donc qu'il est important que tout cela soit enregistré.

Pour ce qui est des principes directeurs, j'ai certains doutes. Je ne vois pas clairement ce que ça veut dire, c'est-à-dire la question de politique ou de conséquence indirecte en matière de politiques publiques. Je ne sais pas qu'est-ce qui pourrait avoir un impact direct par rapport aux politiques publiques. Puis, il faut voir s'il faudrait nous exclure de l'exercice des facultés conférées. Pour être sincère, ce ne serait pas facile pour le GAC de destituer un des membres du Conseil d'administration. On pourrait donc nous exclure de cette possibilité.

Je proposerais donc d'éliminer cette partie-là, c'est-à-dire avoir une déclaration dans laquelle nous nous sommes consacrés à avoir clairement des questions de politiques publiques ou bien



---

ayant des conséquences en matière de politiques publiques. Je crois que cela suffit. Il est important également que le président soit le représentant du GAC dans cette communauté. Alors pourquoi faire une révision annuelle ? Ce n'est qu'une question.

On a parlé également d'un petit groupe. Je ne vois pas très clairement comment ce groupe serait-il formé. Il y aura trois, quatre membres. Tout le monde va participer au groupe ? Je voudrais avoir des précisions là-dessus.

Je vois aussi qu'on présente l'idée pour que le GAC participe d'une manière plus engagée pendant les étapes une à trois. Pour le Danemark, il est important que si on arrive à la partie de la prise de décision, alors cela doit se passer à partir du consensus, et pour nous, c'est le consensus total au sein du GAC. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE: Bonjour. Merci. Merci d'avoir préparé ce document. Dans le groupe des membres européens, nous avons analysé certains facteurs qui coïncident avec ceux qu'on présente en ce moment. Bien entendu, on abordera la question plus en détail dans notre

---

groupe de coordination de l'Union européenne et nous nous attendons à ce que vers la fin de la journée ou même demain, nous allons pouvoir partager nos points de vue, qui sont d'ailleurs similaires à ce qui est présenté par écrit en ce moment.

Je voudrais aussi faire référence aux commentaires du Brésil, du Danemark et de la France. Je comprends la considération et l'inquiétude présentées par le délégué du Brésil sur une position par consensus. D'autre part, on ne parle pas de l'avis au Conseil d'administration en ce moment. Alors, si le GAC participe à ces étapes, sa position doit être claire : alors voter pour, contre ou s'abstenir. C'est quelque chose qui doit être clairement établi.

On ne donne pas au GAC un mandat... aux représentants du GAC. Nous imaginons le président, mais c'est plutôt une position que le GAC doit adopter.

Une chose, c'est de dire au président du GAC : « Vous devez faire ça ou là. Voilà le mandat. » Et d'autre part, on a ces étapes, ces différentes instances qui sont vraiment importantes. Alors, lorsque le GAC devra voter, le vote devra être à notre avis par consensus.

Si celui-ci n'a pas lieu dans les délais nécessaires, nous devons probablement nous abstenir.

---

Comme je l'ai dit, je ne veux pas rentrer dans le détail en ce moment, mais je voulais partager ces points de vue avec vous.

IRAN:

En premier lieu, nous ne voulons pas trouver des coupables, mais on a besoin d'une procédure.

Dans la colonne de gauche, on pourrait remplacer ACIG par Président du GAC. C'est la personne responsable. Vous en tant que président, vous proposez les documents pour les délibérations. Alors, c'est votre nom qui doit figurer là.

Deuxièmement, si on agit au nom du GAC, il faut avoir l'approbation du GAC. Alors, on ne peut pas poser une question à titre personnel. On ne peut pas demander au comité juridique de l'ICANN s'il y a des restrictions, etc. Vous comme président, vous pouvez le faire, mais à titre personnel, pas au nom du GAC. On ne vous donne pas un chèque en blanc pour faire ce que vous voulez au nom du GAC.

Troisièmement, ce document est un point de départ, mais il faut continuer les délibérations et il faut voir quelle sera la modalité des discussions. C'est une question très importante qui dérive de dix mois de délibérations, et il faut travailler sérieusement. C'est quelque chose de très important.

---

Il nous faut une procédure par écrit sur la manière de mettre en place tout cela.

Et pour ce qui est du consensus de la dernière partie, il faudrait mettre consensus entre guillemets pour voir ce que nous faisons avec la définition de consensus. On ne parle pas de consensus total, mais par contre de consensus général.

Voici donc un point de départ, mais il faut en discuter davantage. Il faut simplifier, rationaliser, réviser pour que ceci s'accorde ou soit conforme aux statuts.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:      Merci l'Iran.

Tout document envoyé par l'ACIG est envoyé à la demande de la direction du GAC et en dernière instance, c'est ma responsabilité à moi. Donc Tom ou tout autre membre de l'ACIG envoie les documents qu'ils veulent, mais c'est nous les dirigeants du GAC ou moi-même, je leur demande de créer ce document. Alors, la responsabilité ultime nous appartient en tant que groupe directeur et en fait, c'est ma responsabilité à moi comme président du GAC.

Pour ce qui est des questions qu'on a demandées à Tom, c'est-à-dire qu'on a demandé de présenter au département juridique de

---

l'ICANN. Eh bien, ce n'est pas une initiative à nous. On nous a demandé des précisions au département juridique de l'ICANN. On nous a demandé de faire cela.

C'est un point de départ ou même la deuxième instance initiale, parce que nous avons commencé pendant la réunion d'Hyderabad, mais ce document est basé sur tout ce qu'on a fait à Hyderabad, sur toutes nos discussions à Hyderabad. Et on n'est pas à l'étape finale, mais plutôt l'étape initiale de tout ce processus. Il faut que nous soyons préparés. Nous devrions être préparés et ce n'est pas une décision personnelle, mais c'est une décision du GAC. Nous devrions être prêts pour participer à ces processus qui auront lieu pendant les prochaines réunions. Il faudrait voir qui peut prendre chacune des mesures, quelles sont les actions à faire d'ici la réunion de Johannesburg de sorte à ce que si ce forum communautaire avait lieu à Johannesburg, nous soyons prêts et que nous puissions participer.

Dans la Commission européenne, on me dit que oui, que c'est clair, que ce n'est pas un mandat pour le président du GAC, et bien entendu que le Président du GAC ne fait pas ce qu'il veut, mais qu'il doit respecter une décision ou communiquer plutôt une décision adoptée par le GAC. C'est clair. C'est le GAC qui décide, et pour l'instant, c'est le président qui communique formellement cette décision. Cette décision n'appartient pas au

---

président, ni aux représentants de la communauté habilitée.  
C'est une décision du GAC.

BRÉSIL:

Merci Thomas. Excusez-moi, je reprends la parole sur la même question.

J'aurais dû commencer tout en vous remerciant et en remerciant le secrétariat d'ACIG d'avoir préparé ce document qui est le coup d'envoi de notre travail. Il reflète ce qui a été exprimé par le passé.

Dans mon intervention précédente, je me suis centré sur le consensus proposé pour la prise de décision finale en exerçant le pouvoir communautaire et j'ai fait référence à une délibération préalable sur l'avis du GAC au Conseil d'administration, parce que je crois que ce sont des situations similaires. Je ne vois pas pourquoi nous devons respecter certaines restrictions qui, à l'avenir, pourront être abordées d'une manière ou d'une autre.

Je suis désolé de dire que nous avons pris une mauvaise décision sur l'avis par consensus envoyé au Conseil d'administration. Maintenant, nous essayons d'éviter l'erreur et

---

c'est déjà impossible, parce que la rédaction des statuts constitutifs ne nous permet déjà plus cette flexibilité.

Je crois qu'on pourrait dire qu'à moins qu'il n'y ait du consensus, nous allons nous abstenir. Et à l'avenir, on pourrait voir une autre possibilité. Par exemple, pourquoi penser que nous allons être exclus de certaines situations et pas d'autres ? Par exemple, pour la destitution d'un membre du Conseil d'administration. C'est peut-être une question éthique, même d'un délit. Alors, pourquoi le GAC doit-il s'abstenir de participer ? Pourquoi faut-il dire que nous allons participer seulement s'il y avait du consensus ? Peut-être dans certains cas, un participant à un pays à titre individuel pour des raisons internes peut être limité pour adhérer au consensus.

Je crois qu'il faut éviter la prise de décision accélérée. Il faudrait plutôt voir tout ce type de questions pour l'avenir, et peut-être lorsqu'on voudra trouver une solution, se sera trop tard.

Je crois que c'est déjà tard pour traiter la question de l'objection. Une objection est une objection. Nous avons accepté la rédaction du texte qui parle du consensus, alors on ne peut pas revenir en arrière avec la rédaction.

Et je voudrais la même situation ici.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci le Brésil. Bien sûr, il faut aller de l'avant tout au moins pour ce qu'il faut utiliser jusqu'à la réunion de Johannesburg.

Et la discussion sur le consensus de l'avis du GAC n'a rien à voir avec cette procédure qu'on analyse en ce moment. On peut dire qu'une majorité simple est suffisante pour exercer les pouvoirs communautaires. Peut-être nous pouvons accorder cela, parce que si on ne va pas contre les statuts constitutifs, nous pouvons nous organiser.

Il y a d'autres collègues qui demandent la parole et je vois aussi l'équipe de révision de la confiance et le choix du consommateur, la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, pardon.

Alors, je ne veux pas me retarder. On pourrait peut-être continuer à débattre cette question en présentant des commentaires par voie électronique.

Nous allons aussi essayer de parvenir à quelque chose de plus simple et plus clair, plus facile à comprendre sur la mise en place des statuts en matière de l'avis du GAC.

J'aimerais maintenant vous parler de la participation du GAC dans la communauté habilitée. Jusqu'à présent, je n'ai pas vu d'opposition à cette proposition. Alors, nous serions pour le



---

dialogue dans les trois premières étapes du dialogue et nous avons l'intention de participer. Nous aimerions avoir une certaine flexibilité. Nous participerions jusqu'à la réunion à Johannesburg sans des lignes directrices claires sur le processus.

Mais, nous avons l'intention d'y parvenir, arriver à Johannesburg, et à ce moment-là, on aura une nouvelle opportunité de traiter la question. Le Conseil d'administration nous demande d'accepter les changements aux statuts fondamentaux. Dans ce cas, on va décider ce qu'on va faire dans cette dernière étape pour ce qui est des facultés conférées à la communauté.

On aura le temps de voir cela à Johannesburg ou depuis maintenant jusqu'à la réunion de Johannesburg, parce que si j'ai bien compris, le forum communautaire, et bien ça prend 21 jours, le forum prend 21 jours. Je ne sais pas si ce sera à la fin ou au début de la réunion.

Mais à moins qu'il y ait des objections, je vais dire que nous avons la volonté de participer à ces étapes jusqu'à ce que le forum communautaire ait lieu à Johannesburg. Et maintenant, nous allons continuer à voir les documents et nous allons établir des priorités.

---

IRAN: Je n'ai pas d'objection, mais vous faites un mélange des deux situations. Vous parlez de quelque chose que vous avez mentionné hier comme quelque chose d'innocent et il y a ce cas de l'autre côté.

Pour ce cas particulier, il n'y pas de problème. Il n'y a pas de difficulté.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Mais non, justement. Je ne mélange pas les choses. J'établis une différence entre les deux choses.

Donc, nous allons finir cette séance et nous allons inviter les membres de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur.

CANADA: Merci beaucoup, monsieur le Président. Nous sommes d'accord pour travailler dans les premières étapes.

Comme le Danemark l'a dit, nous estimons qu'il faut qu'il y ait des fondements de politiques publiques qui soient clairs pour parvenir à une décision.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, bien sûr. Mais nous avons un certain temps jusque-là. Il va falloir que nous nous en servions de façon judicieuse, parce qu'autrement nous seront en retard.

Merci. Je vous... Enfin, je prie aux membres, s'il vous plait, de vous rapprocher du podium.

Comme vous voyez, nous essayons...

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**